Chronique Locale

ROUBAIX

UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE DE ROUBAIX

AVIS. — La période d'inscription sur les listes électorales a été ouverte vendredi, 2 janvier, et sera close le 4 février à minuit.

Tous les jeunes gens qui auront vingt et un ans, avant le 1er avril prochain, et qui ont subi ou subiront prochainement le sort à Roubaix, seront inscrits d'office, sans démarches de leur part.

Les personnes qui sont venues se fixer depuis peu dans notre ville, les naturalisés et les réintégrés dans la qualité de Français doivent eux-mêmes réclamer leur inscription ou la faire réclamer par un électeur déjà inscrit.

Les conditions requises sont les suivantes : Etre Français et majeur, (21 ans), avant le 1er avril prochain ; avoir six mois de *résidence* à Roubaix, pour le 31 mars 1903, ou à défaut de six mois de résidence, avoir établi son *domicile* à Roubaix, par une déclaration faite au bureau de la population.

Les fils de Belges nés en France avant le 1er avril 1882, peuvent aussi demander leur inscription sur la liste électorale.

LES SERVICES POSTAUX EN 1902. — Voici le détail des opérations effectuées pendant l'année 1902 par le bureau de postes de Sainte-Elisabeth :

Produit total du service, (postes, télégraphe, téléphone), 61.184 fr. 26.

Mandats français émis, 147.852 fr. 35; mandats français payés, 166.918 fr. 26; mandats étrangers émis, 27.685 fr. 06; mandats étrangers payés, 2.007 fr. 28.

Caisse d'épargne : Sommes reçues, 88.167 fr. 45; sommes remboursées, 69.292 fr. 88.

Télégraphe et téléphone : Dépêches, produit, 5.527 fr. 90; téléphone, produit : 127 fr. 71.

LES CONSULTATIONS JUDICIAIRES GRATUITES. — La Mairie nous communique l'avis suivant :

Les habitants de Roubaix, désireux d'obtenir des consultations judiciaires gratuites, sont priés de les demander, à la Mairie, le dimanche, de neuf heures à midi.

Il est rappelé que des bureaux sont ouverts le mercredi, de sept heures et demie à neuf heures du soir, et le dimanche, de dix heures à midi; ils ont pour attributions : 1° Le service des mariages d'indigents ; 2° Les renseignements administratifs de toute nature ; 3° L'établissement des certificats ; 4° La réception et la délivrance des pièces qui n'ont pu être déposées ou retirées pendant le fonctionnement ordinaire des bureaux de la Mairie.

LES VÉTÉRANS DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER. — La Commission de la Société nationale de retraites *Les Vétérans des Armées de terre et de mer*, nous prie de rappeler à tous les anciens militaires ayant accompli leur service actif et à ceux de l'armée auxiliaire qui ont au moins 25 ans révolus, que les inscriptions sont reçues tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, au bureau du trésorier, 3 bis, rue de l'Espérance, face à la rue Nationale. A l'admission, le droit à payer est de 5 francs pour le livret et l'insigne. La cotisation annuelle est de 12 francs, payable par trimestre, semestre ou année, et d'avance. La recette aura lieu, le dimanche 11 janvier, de trois à six heures du soir, au Café Lecry, place de la Fosse-aux-Chênes.

AU CERCLE POLYGLOTTE. — Les réunions bi-hebdomadaires du Cercle reprendront, vendredi prochain 9 janvier. Cette première réunion de l'année se terminera par une conférence anglaise, qui sera faite par M. Ch. Schmidt et dont le sujet sera « La Côte d'Azur, et les principales villes et ports de la Méditerranée. » De nombreuses projections agrémenteront cette conférence.

UNE JEUNE FILLE TOMBÉE ACCIDENTELLEMENT DANS LE CANAL. — Mardi soir, vers sept heures et demie, une piquîrière, Blanche Callet, âgée de 17 ans, longeait le canal, quai d'Anvers, lorsqu'elle fut prise de vertige et tomba dans le canal. Une marinière, dont le bateau était amarré non loin de là, s'est portée immédiatement à son secours et elle a été assez heureuse pour la retirer saine et sauve.

Conduite au poste du pont Morel, la jeune fille y a reçu des soins; elle a pu ensuite regagner son domicile, rue de Roubaix, 226, à Tourcoing.

TROIS ARRESTATIONS A ROUBAIX, POUR VOLS COMMIS EN BELGIQUE. — En vertu d'instructions émanant du Tribunal de Bruges, et en vue d'une extradition ultérieure, le sous-brigadier de sûreté Labbe et les agents Ohantraine, Paris et Willaumez, ont arrêté, mercredi matin, à leur domicile et écroué au dépôt : Julien Soëte, âgé de 25 ans, journalier, demeurant rue Thècle, 49; Médart Joseph Moens, âgé de 24 ans, forgeron, demeurant rue de France, 143; Arthur Pierre Eeckman, âgé de 27 ans, journalier, demeurant quai de Dunkerque, 63.

Ces trois individus qui sont inculpés de vols commis en Belgique, seront conduits à Lille, jeudi matin, à la maison d'arrêt, en attendant d'être remis à la justice de leur pays.

LES COURS PUBLICS A L'ECOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS. — La sixième conférence d'électricité industrielle, avec projections, par M. Beghin, professeur, aura lieu le jeudi 8 janvier 1903, à sept heures trois quarts du soir, au grand amphithéâtre. Programme : Distribution de l'électricité dans l'atmosphère ; — Variations diurnes de l'électricité atmosphérique ; — Météores électriques ; — Effets de l'électricité développée par les machines à frottement ; — Effets des condensateurs. — Les auditeurs inscrits recevront le résumé de la conférence précédente.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un couvreur de M. François Lecrenier, ferblantier, Grande-Rue-des-Champs, 16 ans, rue de Berckem, à La Madeleine, s'est fait des contusions en tombant dans un escalier. Quinze jours de repos.

— Un rattacheur de M. Auguste Lepoutre, fabricant, Henri Dujardin, 28 ans, rue de France, a eu l'index droit écrasé par le chariot de son métier. Six jours de repos.

— Un maçon du peignage de la Société Anonyme de la rue de Tourcoing, Louis Delerue, 45 ans, rue de Tournai, s'est fait une entorse au pied droit en heurtant contre un madrier. Douze jours de repos.

— Dans l'atelier de serrurerie de M. A. Pétry, un apprenti, Charles Dhaene, 13 ans, rue Choiseul, a eu la main droite comprimée par une machine à cintrer. Vingt jours de repos.

— Un tisserand de M. Emile Eloy, fabricant, Henri Croes, 35 ans, boulevard Gambetta, s'est blessé à l'annulaire droit en tombant. Vingt jours de repos.

— Un éboueur de la Ville, Etienne Codron, 46 ans, demeurant à Wattrelos, a été blessé au genou gauche par une ruade de son cheval. Six jours de repos.

UNE TROUVAILLE. — Mme Stéphanie Verstraete, demeurant rue de l'Alouette, 20, a trouvé un paquet contenant des verres de lampe.

ENTERREMENT DU JEUDI 8 JANVIER 1903.— M. Alexis Vincent, neuf heures un quart, église Notre-Dame.

POUR GÉRER SA FORTUNE. — Conseils pratiques sur les placements de capitaux et les assurances par Pierre des Essars. Prix 2 fr. 50.

En vente à la Librairie du *Journal de Roubaix*. 21003

A LA PARISIENNE, Robes et Manteaux. — Costumes tailleur et fantaisie sur mesure depuis 90 fr. Dernières nouveautés. — 98 bis, Grande-Rue.

LES MERVEILLEUSES GUÉRISONS obtenues par la méthode de l'abbé Kneipp se sont répandues dans le monde entier. Mgr Kneipp a écrit plusieurs ouvrages pour expliquer sa méthode de guérison. Deux d'entre eux, des plus remarquables, « Ma cure d'eau » et « Vivez ainsi », sont en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, au prix de 2 fr. 50 l'un. 15900

Pianos de tous facteurs. Vente de confiance, MARCELLI, 8, rue du Bois.

N'oubliez pas de réclamer partout les COUPONS-PRIMES (Rouges). 2841

Communications

ROUBAIX. — *Chorale l'Abeille.* — Répétition jeudi 8 janvier, à huit heures et demie. Renouvellement de la Commission.

CROIX

DEUX BILLETS DE BANQUE ont été perdus mercredi matin sur le trajet de la rue du Trocadéro à la place Saint-Martin, par un employé de la Mairie, père de famille. La personne qui les a trouvés fera une bonne action en les restituant. Une récompense lui sera d'ailleurs accordée.

WASQUEHAL

UN VOL AU NOIR-BONNET. — Des voleurs ont, dans la nuit de mardi à mercredi, escaladé le mur de clôture qui sépare la cour Delesalle de l'estaminet Théophile Callens, 24 ans, rue Pasteur. Après avoir brisé un carreau, ils ont ouvert la fenêtre de la cuisine et pénétré dans la maison. Pendant qu'ils opéraient, un des logeurs vint à s'éveiller et donna l'alarme aux habitants. Mais quand M. et Mme Callens furent descendus, les malfaiteurs avaient eu le temps de disparaître avec leur butin. Le cabaretier constata d'abord qu'un buffet, dans la salle à manger, avait été fracturé; une tirelire, qui s'y trouvait avec quelques francs, avait disparu. Dans la cave, les voleurs avaient pris une quinzaine de litres de liqueurs et une cruche d'eau-de-vie d'une contenance de dix litres. Au milieu, restait une cuve remplie de bouteilles de vin que les cambrioleurs avaient préparée pour l'emporter.

Les gendarmes de Roubaix et le garde Sclosse ont fait une enquête sur ce vol. Des soupçons pèsent sur deux individus, clients de passage, qui ces jours derniers, ont séjourné assez longtemps dans la cour de l'estaminet.

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira dimanche prochain 11 janvier, à onze heures du matin. — Ordre du jour : 1° Distribution de pain aux indigents; crédit supplémentaire. — 2° Vêtements aux enfants des Ecoles; crédit supplémentaire. — 3° Chauffage des bâtiments communaux; crédit supplémentaire. — 4° Entretien des bâtiments communaux; cahier des charges et devis d'adjudication. — 5° Fournitures scolaires; cahier des charges et devis d'adjudication. — 6° Agrandissement de l'Eglise : réception définitive des travaux.

Les Commissions des finances et des travaux se réuniront vendredi soir à six heures et demie.

LANNOY

UNE TENTATIVE DE VOL. — Mardi soir, selon son habitude, M. Albert Deldique, boucher, rue Royale, avait fermé son établissement, vers dix heures, sans n'avoir rien remarqué d'anormal.

Une demi-heure plus tard, le domestique, dont la chambre est située sur le devant, était réveillé en sursaut par un bruit insolite. Il prévint aussitôt son patron, lui faisant part de ses soupçons. M. Deldique se leva sur-le-champ, et, s'étant armé d'un révolver, il se dirigea vers la boucherie. Des malfaiteurs, cherchant à s'introduire dans l'établissement, avaient brisé deux grandes glaces de la vitrine, après les avoir enduites de boue.

Accompagné de son domestique, M. Albert Deldique inspecta les environs, faisant feu de son arme à plusieurs reprises dans le but d'effrayer les malfaiteurs, mais ceux-ci avaient gagné le large depuis longtemps.

Plainte a été déposée à la gendarmerie mercredi matin. Une enquête est ouverte.

ANNAPPES

NOMINATION DES RÉPARTITEURS. — Par arrêté préfectoral, viennent d'être nommés commissaires répartiteurs des contributions directes pour 1903 : *Résidents* : MM. Louis Deffontaines, cultivateur; Louis Lelong, teinturier; Louis Béghin, cultivateur; — *Non résidents* : MM. Alphonse Delesalle, cultivateur, à Flers; Louis Droniers, distillateur, à Ascq; — *Suppléants résidents* : MM. Hippolyte Loth, cordonnier; Hilaire Renaud, grainetier; Pierre Damide, cauaretier; — *Suppléants non résidents* : MM. Nestor Castel, cultivateur, à Hellemmes, et Jovenaux-Bailleux, cultivateur, à Hem.

TOUFFLERS

UNE TROUVAILLE. — Un ouvrier tisserand, Henri Tonnel, demeurant à Toufflers, a trouvé sur la route de Lannoy, une certaine quantité de sacs à farine vides qu'il a remis au garde-champêtre de la commune.

LYS

L'ETAT-CIVIL EN 1902. — Pendant l'année 1902, l'état-civil de Lys-lez-Lannoy a enregistré : 164 naissances, 49 mariages, 113 décès. En 1901, le y a eu 184 naissances, 46 mariages, 125 décès.

LA SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE *L'AVANT-GARDE*, a décidé au cours de sa dernière réunion de Commission, d'ouvrir une section de pupilles. Les personnes qui désirent en faire partie, peuvent se faire inscrire (autant que possible accompagnées de leur père), au local de la société, rue Chanzy, à partir de samedi prochain, à huit heures du soir. Le secrétaire se tiendra à leur disposition. Le cours d'instruction militaire s'ouvrira le 1er mars 1903. Les jeunes gens voulant suivre ce cours peuvent dès maintenant se faire inscrire au local de la société. Dimanche 18 janvier, marche militaire sur Comines.

SAILLY

LA FRAUDE. — Mercredi matin, vers onze heures, les préposés des douanes François Astrié, et Jules Tréhout, étant de service à la carrière des « Deux Pâtures », ont arrêté deux jeunes gens, Jules Gauthier, âgé de 26 ans, coiffeur, demeurant à Hem, et Jean-Baptiste Goube, âgé de 17 ans, apprêteur, demeurant à Sailly, qui étaient nantis de tabac haché, de café vert et brûlé, le tout de provenance étrangère. Les deux fraudeurs ont été écroués à la gendarmerie de Lannoy. La marchandise saisie représente une valeur de 15 fr. 70.

CYSOING

GENECH

UN INCENDIE DANS UNE FERME. — Dans la nuit de mardi à mercredi, vers minuit, un incendie s'est déclaré dans la ferme de M. Ledhui, située en partie sur Genech et en partie sur Nomain. Le feu, activé par un vent violent, a pris en quelques instants de telles proportions que ni les vaches, ni le cheval, pas plus que les instruments aratoires, ni le mobilier n'ont pu être sauvés. Les pertes sont évaluées à environ 8.000 francs. La gendarmerie d'Orchies a ouvert une enquête.

LOUVIL

L'ETAT-CIVIL EN 1902. — Ont été enregistrés à l'état-civil, durant l'année 1902 : Naissances, 15; mariages, 5; décès, 11.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*

A ROUBAIX, Grande-Rue, 71

A TOURCOING, rue Carnot, 5

Spécialité de **Catalogues. — Prix-Courants. — Mémoires. — Compte-rendus. — Brochures. — Travaux divers à grand tirage. Prix très modérés.** Outillage moderne. — Exécution rapide et soignée.

LA FLANDRE

COMPAGNIE LOCALE D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS

Assurance des accidents du travail. (Loi du 9 avril 1898.)

Assurance des exploitations agricoles.

Assurance des cochers, domestiques et gens à gages.

Assurance des chevaux et voitures, automobiles et vélocipèdes.

Assurance du bris des glaces.

Assurances individuelles.

La Compagnie est agréée par l'Etat pour les assurances qui relèvent de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail.

S'adresser au SIÈGE SOCIAL, rue des Lignes, 20, à Roubaix, ou aux agents généraux :

A TOURCOING : M. Paul LORTHIOIS, rue Nationale, 81;

A QUESNOY-SUR-DEULE : Monsieur Georges PASQUESOONE, rue d'Ypres;

A LILLE : M. Henri PHILIPPE, boulevard de la Liberté, 50;

A ARMENTIÈRES : M. François CUVELIER, boulevard Faidherbe, 4. 21051

PIANOS

de toutes marques et de tous styles en magasin. — Le Zonophone, le Gramophone, dernières créations les plus parfaites des machines parlantes. Seul dépositaire. Lutheries. Instruments cuivres et bois. Abonnement à la *Lecture musicale*. Location. Accords. Réparations. — Ancienne Maison Duquesne-Buyck. G. Cousart, élève de Pleyel, successeur, 8, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. 10073

WATTRELOS

SCÈNES DE VIOLENCES. — Un Roubaisien demeurant boulevard Gambetta, 208, Jean Dubruile, mécontent de l'accueil que lui avait réservé sa belle-sœur, Mme Dubruile, demeurant rue de Tourcoing, au Crétinier, a enfoncé à coups de pieds la porte du cabaret. Un procès-verbal a été dressé à sa charge par les soins du service de police.

LA TÊTE DURE. — Un Roubaisien, Pierre Uyterhagen, demeurant rue Philippe-le-Bon, était venu rue d'Oran, cité Gervais-Florin, chez son père, qui est marié en secondes noces. La nouvelle épouse du père ne plaît pas aux enfants, et ceux-ci manifestaient bruyamment leur mauvaise humeur. La discussion roulait sur une paire de chaussures, quand soudain, Uyterhagen, qui était sorti et qu'on ne voulait plus laisser rentrer, se précipita tête en avant, dans la porte fermée. Le bois, qui est épais de deux centimètres et demi, fut enfoncé par le formidable coup de tête du Roubaisien. Ce fut l'épilogue de cette scène, qui avait assemblé tout le quartier.

VOL DE CHOUX. — Un habitant des Ballons, du lieu de Vallemaert, a été surpris mardi soir à six heures au moment où il volait des choux-collets dans un champ appartenant à M. Jules Delecroix-Delplanque, au Winhoute. Un procès-verbal a été dressé à sa charge. Depuis longtemps on volait des récoltes chez M. Delecroix. Que ce procès-verbal serve d'exemple, et les choux-collets seront bien payés.

LA FRAUDE. — Les préposés Morio et Descamps, de Roubaix, ont arrêté les nommés Georges Demouveaux, 18 ans, demeurant à Wattrelos, rue Miribel, 14, et Louis Roussel, 17 ans, bâcleur, 7, rue du Sabot-Bleu, à Wattrelos. Le premier était nanti de 3 kil. de café vert, valeur 9 francs; le second, de 6 kil. d'allumettes, valeur 27 francs. Ils ont déclaré porter ces marchandises pour le compte de Achille Dewaele, à Herseaux.

TOURCOING

L'AGRESSION DU PONT-DE-NEUVILLE. — ARRESTATION DE CYRILLE LESCROART. — Nous ne reviendrons pas sur les détails circonstanciés que nous avons donnés de cette affaire et qui sont encore présents à la mémoire de nos lecteurs.

Mercredi matin, l'enquête terminée, M. Delattre a laissé les trois amis de l'inculpé, les frères Vanhoenacker et Casteur, en liberté.

Vers huit heures du matin, les agents de sûreté Six et Rousseau, rencontrèrent, rue Nationale, Cyrille Lescroard, qu'ils mirent en état d'arrestation et conduisirent au commissariat de police. Comme M. Delalé, juge d'instruction, qui se trouvait à Tourcoing, mardi après-midi, avait délivré un mandat d'arrêt contre cet homme, le commissaire de police le fit conduire vers une heure de l'après-midi à Lille, pour être mis à la disposition du parquet.

On ne sait quelles déclarations il a faites, si si son arrestation amènera quelques éclaircissements dans cette affaire bien embrouillée. Nous avons fait prendre hier, des nouvelles de M. Ladesous; son état est très satisfaisant. A part l'enkylose de l'index, il ne restera pas trace de blessures.

MARIAGE. — Hier a eu lieu, en l'église Saint-Christophe, le mariage de M. Marcel Gennevoise, notaire à Saint-Amand, avec Mlle Eugénie Roussel, fille de M. Roussel-Mullie, fabricant, à Tourcoing. Les témoins étaient, pour le marié : MM. André Gennevoise, son frère, et Georges Danet, notaire à Lille; pour la mariée : MM. Léon et Albert Roussel, ses frères.

UN HOMME MALADE SUR LA VOIE PUBLIQUE. — Mercredi soir, vers cinq heures, un homme de 60 ans, Joseph Sauty, ex-professeur de mathématiques, né à Marquise (Pas-de-Calais), passait rue de Gand, lorsqu'en face le Palais de Justice, il s'affaissa sur la chaussée en proie à une crise nerveuse. Des voisins firent appeler M. le docteur Delegrange qui, après lui avoir donné des soins, le fit admettre d'urgence à l'Hôtel-Dieu. Le malade y fut transporté par la voiture d'ambulance. Joseph Sauty, est de passage à Tourcoing et n'a pas de domicile fixe. Il revient souvent en notre ville, car c'est la troisième fois qu'il est admis à l'Hôtel-Dieu pour un fait semblable.

LES VOLS DU LYCÉE. — Dans notre numéro de mardi, nous avons relaté les vols commis au Lycée par Gustave Verschelde et l'arrestation de ce dernier. Il avait été transféré à Lille après interrogatoire, malgré ses dénégations. Verschelde comparaîtra ce matin, devant le Tribunal correctionnel de Lille.

REMISE D'UN EXTRADÉ A LA FONTIÈRE. — Dans la matinée de mercredi, les gendarmes belges, ont remis à la frontière, entre les mains de leurs collègues de Tourcoing, un jeune homme : Charles-Joseph Laporte, originaire de Fourmies. Celui-ci est un déserteur du 33e régiment d'infanterie, en garnison, à Arras. Il est réclamé pour vol, par le Conseil de Guerre du 1er corps d'armée.

LES VAGABONDS. — Dans la soirée de mardi, des agents de police, ont arrêté, rue de Lille, un mendiant : Elie Révéré, âgé de 40 ans, chauffeur, sans domicile fixe. Cet homme excitait la pitié publique en simulant une infirmité. Conduit au poste central de police, il fut reconnu pour se trouver sous le coup d'une infraction à un arrêté d'expulsion pris contre lui par mesure administrative, le 27 novembre 1887. Révéré a été écroué au dépôt, puis conduit à Lille mercredi après-midi.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de mercredi, il est arrivé aux Halles, les denrées suivantes : marée, 130 kil.; huîtres, 1.200; chicorée, 14 sacs; choux-fleurs, 14 sacs; fromage de Brie, 40 kil.; beurre, 10 kil.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez MM. Ch. Tiberghien et fils, rue d'Alsace, un garnisseur, Edmond Delcuignie, 47 ans, demeurant rue François-Masurel, à Mouvaux, s'est tordu le pied droit dans un escalier et a contracté une entorse. M. le docteur Vanneufville lui a prescrit un repos de cinq jours.

— Louise Vanoverberghe, 25 ans, soigneuse, demeurant rue Descartes, travaillant chez MM. Tiberghien frères, a eu la main droite prise entre le peigne hérisson et le rouleau étireur de son métier. M. le docteur Bernard a constaté des plaies par arrachement au médius droit et déclaré que la blessée subirait une incapacité de travail de dix jours.

— Un fileur de la maison François Masurel frères, Charles Fremaux, 30 ans, demeurant rue de Nancy, a été piqué au pied droit en buttant contre une lime posée près d'un renvideur. M. le docteur Leduc a constaté une piqure dont la guérison demandera cinq à six jours.

— En maniant une balle, Henri Deschamps, 24 ans, magasinier chez M. Dassonville, et demeurant rue de l'Epinette, 133, s'est arraché deux ongles à l'index et l'annulaire droits. M. le docteur Bernard qui a soigné le blessé lui a ordonné un repos de sept jours.

— Chez M. E. Parmentier, fabricant de tapis, une bobineuse, Irma Denis, 18 ans, demeurant rue Hoche, s'est fait une entorse au poignet gauche en mettant une bobine dans une broche de bobinoir. Un repos de huit jours lui a été prescrit par M. le docteur Desbonnets.

— Au peignage de la Tossée, Jean Debruyne, 27 ans, brouetteur de laines, demeurant à Wattrelos, a été piqué au bras gauche par un chardon en ramassant de la laine. Il en est résulté un abcès, dont la guérison demandera, d'après M. le docteur Leduc, une dizaine de jours.

OBIT DU JEUDI 8 JANVIER 1903. — M. J.-B. Duvillier, neuf heures, église Notre-Dame-de-Lourdes.

12 portraits soignés 5 francs avec prime; 6 pour 3 francs, 81, rue Desurmont, Tourcoing.

RONCQ

Réunion du Conseil municipal. — Mercredi soir, à cinq heures et demie, le Conseil municipal de Roncq s'est réuni extraordinairement, sous la présidence de M. Gustave Lepoutre, maire. M. Jules Carrette est nommé secrétaire ; dix-sept membres assistent à la séance. Le Conseil approuve le procès-verbal de la séance précédente.

M. le Maire informe le Conseil que MM. Leurent frères se dispose à construire à Roncq un tissage à la Vallée, l'un des côtés de l'établissement longera le chemin latéral à la Gare ; il serait utile de donner à ce chemin la largeur que les propriétaires des maisons déjà construites, lui ont donnée. M. Lepoutre a fait des démarches afin que MM. Leurent cèdent une partie de leur terrain ; ces messieurs posent comme condition, le prix de cession à 1 fr. le mètre carré. Une discussion assez vive s'établit. M. Dumoulin et tous les conseillers de la minorité sont contre le projet, et disent qu'il est inutile d'élargir ce chemin, c'est-à-dire lui donner huit mètres au lieu de trois. M. Dumoulin estime que ce projet pourrait mener loin la commune et que les autres propriétaires seraient en droit, eux aussi, de réclamer le prix de leur terrain. Pour couper court à toute réclamation il faudrait, selon lui, établir aussitôt un plan d'alignement. Cette proposition est adoptée en principe.

La discussion close, on a recours au vote secret. La proposition de M. le Maire est adoptée par 9 voix contre 8.

Le Conseil examine la question de rémunération à accorder pour le balayage des classes. M. le Maire, après la lecture de la circulaire préfectorale dit qu'il existe dans la commune 25 classes. M. Videlaine dit que le Préfet n'accordera pas son approbation, si le crédit est voté également en faveur des écoles libres. M. Vienne estime que la somme doit être accordée à toutes les classes indistinctement, car la mesure ayant un but hygiénique, il n'y a pas à favoriser les unes plutôt que les autres, la santé des enfants des écoles libres, étant aussi précieuse que celle des enfants des écoles communales ; il est donc juste d'accorder l'indemnité à toutes. M. Louis Destombes parle dans le même sens. On examine le montant du crédit à affecter à cet objet. M. Dumoulin dit qu'il est inutile de voter puisque le Préfet n'accordera jamais son approbation si les écoles libres sont comprises dans cette mesure. M. Videlaine ne votera pas pour les écoles libres. M. le Maire répond que tous les enfants de la commune sont égaux devant le Conseil municipal. Si les écoles libres ne peuvent profiter de la faveur, le Conseil n'accordera rien ni aux unes ni aux autres.

M. Jean-Louis Lecomte pense lui, que ceux qui nourrissent les Frères peuvent aussi bien les payer pour qu'ils balayent eux-mêmes leurs classes. M. Lepoutre répond : « Mais n'est-ce pas nous aussi qui payons les instituteurs ? Ne sont-ce pas tous des contribuables ? Alors, pourquoi favoriser les uns plutôt que les autres ? »

On vote ; la majorité vote pour accorder une somme de 25 francs par classe à toutes les écoles.

— Le Conseil accorde ensuite une indemnité de 50 fr. au sergent des pompiers Stelandre ; cette somme sera prise sur la subvention accordée chaque année à la Compagnie des sapeurs-pompiers par le Ministre de l'Intérieur ; le surplus de la subvention sera consacré à l'entretien du matériel d'incendie.

— L'assemblée approuve les travaux exécutés aux chemins ruraux en 1902.

— Une nouvelle discussion surgit à propos d'une demande d'indemnité présentée par M. Humbert, receveur buraliste. Plusieurs conseillers estiment qu'il n'y a pas lieu de faire droit à cette demande; d'autres au contraire pensent qu'il faut accorder l'indemnité, puisque le prédécesseur de M. Humbert l'obtenait. M. le Maire dit que la chose lui est indifférente. M. Vienne pense que s'il y a un précédent, on n'est pas forcé de le suivre. M. Carrette, qui a toujours le mot pour rire, réplique : « Ch'est seûr, mi j'donnos du mais à mes gaines l'année passée, ach'teur j'n'in donne pu ! » Tout le monde s'esclaffe. C'est le mot de la fin, car la séance est levée après qu'on a décidé de renvoyer cette proposition à la prochaine session.

Il est 6 heures 45.

MOUVAUX

LES ÉPAVES. — Un apprenti menuisier, Florimond Loof, 13 ans, travaillant chez Mme Lefebvre-Lecroart, a trouvé, rue Kléber, un porte-monnaie contenant une faible somme d'argent.

LINSELLES

ARRESTATION D'UN MENDIANT. — La gendarmerie de Halluin a arrêté, mercredi matin, à Linselles, un matelassier, Louis Deltour, 55 ans, demeurant à Roubaix, rue Solférino, estaminet Jean, surpris en flagrant délit de mendicité.

BOUSBECQUE

LES CHEMINEAUX. — Le garde-champêtre Catry, de Bousbecque, a procédé, mercredi matin, à l'arrestation d'un cheminot, du nom d'Oscar Lerbier, âgé de 36 ans, né à Lillers (Pas-de-Calais), pour mendicité et ivresse manifeste.

QUESNOY-SUR-DEULE

COMINES

MENDICITÉ. — Le garde-champêtre Leclercq a arrêté pour mendicité, Aurélie Coussemacker, âgée de 58 ans, demeurant au hameau de Sainte-Marguerite. Cette femme a été écrouée en attendant son transfert à Lille.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Dans la distillerie de M. Charles Lecomte, un charpentier, Julien Morel, âgé de 40 ans, a reçu une pièce de fer sur le pied gauche au cours de son travail. M. le docteur Lemaire a constaté une contusion qui entraînera une incapacité de travail de huit jours.

CHOCOLAT MAUPRIVEZ

LILLE

ENTRE SOCIALISTES. — Le *Parti républicain socialiste* offrait, dimanche, un punch, à son siège, 47, rue de Béthune, aux délégués sénatoriaux socialistes indépendants de passage à Lille.

Plus de 200 citoyens y assistaient, dit le *Réveil*, parmi lesquels la plupart des délégués qui avaient donné leurs voix à la candidature de Delesalle. Nous remarquons les délégués de Fourmies, Caudry, Denain, Haveluy, Escaudain, Erre, Croix, La Sentinelle, Douchy, Trith-Saint-Léger, les citoyens Six et Delphin-Dumortier de Tourcoing, le citoyen Maurice Monier, de la Fédération du P. S. F., des citoyens d'Aniche, d'Haussy, de Douai, etc. C'est Delesalle qui préside avec, comme assesseurs élus par acclamations enthousiastes, les citoyens Selle, député, maire de Denain; Fiévet, maire de Caudry; Cousin-Corbier, maire de Fourmies; Descarpentries, maire d'Haveluy; Leleu, maire d'Erre; Desbarbieux, maire de Croix; Linard, maire de La Sentinelle; Bera, maire de Douchy; Jourdan, maire de Trith-Saint-Léger.

M. Delesalle prend le premier la parole. Il lance d'abord un coup de griffe au P.O.F. en disant que les socialistes indépendants accomplissent, morceau par morceau, la transformation qu'ils appellent, eux aussi, la Révolution sociale, « à condition que la grandeur du mot ne serve pas à masquer la petitesse des idées et le néant des résultats. » Puis, il exprime l'espoir qu'un nouveau « parti démocratique » se constituera à Lille, à côté du parti socialiste. Enfin, il propose de relier entre eux les divers groupements socialistes indépendants du Nord.

La décision suivante a été prise :

1° Un Congrès sera organisé particulièrement en vue de créer un lien entre les organisations socialistes indépendantes du Nord, tout en leur laissant leur autonomie complète; — 2° Les organisations indépendantes du Nord et du Pas-de-Calais y seront invitées; — 3° Les sections socialistes du P. O. F. étant liées par les décisions de leurs organisations directrices, ne seront pas invitées, mais le Congrès recherchera le moyen d'unifier la lutte socialiste dans le département et d'éviter de marcher au combat sur les noms de deux candidats socialistes, comme dans l'élection sénatoriale de ce jour; — 4° La Commission organisatrice du Congrès se composera de tous les maires présents à la réunion de ce jour auxquels sera adjoint un délégué de chacune des sections non représentées par un maire à la réunion.

LES COMMUNICATIONS ENTRE LILLE-DOUAI-VALENCIENNES. — Dans une conférence tenue à Douai, les délégués des Chambres de commerce de Lille, Douai et Valenciennes ont étudié les moyens d'améliorer les communications par voie ferrée entre Lille-Douai-Valenciennes, l'arrondissement d'Avesnes et Charleroi.

Ils sont tombés d'accord pour demander le réta-

FEUILLETON DU 9 JANVIER 1903 N° 49

LA VOYANTE

BLANCHE VAUBARON

par XAVIER DE MONTÉPIN

PREMIÈRE PARTIE

XXVI. — (SUITE)

— Ne me commandez point de me taire ! répliqua la petite fille, d'un ton plus ferme et plus assuré. Ordonnez-moi de parler au contraire, car mon âme flotte dans l'espace, bien loin de mon corps endormi, et mes yeux voient en ce moment ce que des yeux éveillés ne sauraient voir...

Très étonné d'une telle réponse, qui lui semblait à bon droit étrange dans la bouche d'une enfant de cinq ans, Fritz Horner s'approcha du divan, à côté duquel la petite fille se tenait debout au début de cette scène.

Blanche était maintenant étendue sur ce divan, et l'un des coussins servait de point d'appui à sa tête blonde et à ses épaules. Ses paupières étaient closes; ses joues, tantôt très pâles et tantôt colorées d'une vive rougeur; une expression de fiévreuse inquiétude passait et repassait sur son visage, pareille à ces nuages qui reflètent dans le miroir d'une eau transparente leur image mobile.

Il devenait impossible d'en douter, et Fritz Horner ne s'y trompa point, Blanche Vaubaron dormait du sommeil magnétique; elle entendait, elle *voyait*, en un mot, elle était lucide!...

Voici quelle étrange chose venait de se passer dans ce séjour habituel de l'imposture adroite et de la ruse éhontée.

Tandis que le docteur allemand jouait vis-à-vis de Paméla sa comédie de tous les jours et de toutes les heures, tandis qu'il se livrait à la classique jonglerie des *passes* et que la fausse somnambule feignait de céder par degrés à l'action irrésistible du fluide, Blanche sentait vaguement un courant bizarre passer dans ses cheveux, une torpeur irrésistible s'emparait d'elle, une invincible électricité faisait frissonner toutes les fibres de son corps.

Enfin, au moment où Fritz Horner, désignant Paméla et se tournant vers Vaubaron, disait: *Elle dort!...* Blanche, terrassée par le sommeil se renversait, endormie, sur le divan.

Pendant quelques secondes une stupeur profonde, inouie, indicible, paralysa le magnétiseur.

Sa situation était comparable à celle d'un augure sceptique de l'antiquité, toujours disposé à rire de lui-même aussi bien que des dupes prêtes à l'écouter avec un religieux respect, et à qui l'on serait venu révéler soudainement qu'il jouissait à son insu du don de prophétie, et qu'il rendait, sans le savoir, des oracles réels.

Un seul instant triomphait de toute une vie d'incrédulité! L'éternelle et systématique négation du docteur se brisait contre un fait matériel et palpable. Ce que tant de livres n'avaient pu faire, le sommeil de Blanche le faisait, car ce sommeil *prouvait* le magnétisme.

Conclusion bizarre et inattendue de l'une de ses fourberies accoutumées! Fritz Horner se voyait forcé de s'avouer à lui-même que la science qu'il pratiquait sans y croire n'était pas le charlatanisme pur!... La *lucidité* de certains sujets devenait incontestable pour lui!... il possédait réellement ce mystérieux et terrible pouvoir qui faisait de Cagliostro un être légendaire!

Ecrasé, foudroyé en quelque sorte, tout d'abord, par l'évidence, le docteur eut cependant assez d'empire sur lui-même pour reprendre bien vite son sang-froid et pour cacher aux regards de Vaubaron sa stupeur et son trouble.

Le mécanicien, témoin lui aussi de ce qui se passait, ne s'étonnait point, par l'excellente raison qu'il ne comprenait pas encore.

— Regardez, lui dit le médecin avec une solennité de commande, regardez combien est immense le pouvoir dont je dispose ! L'atmosphère de cette pièce, chargée d'effluves magnétiques, vient d'exercer sur votre enfant une influence victorieuse... Elle est endormie et elle est lucide, et c'est elle-même qui va vous apprendre ce que vous voulez savoir de sa mère...

— Eh quoi ! s'écria Vaubaron avec épouvante, Blanche est somnambule !... Ce que les savants eux-mêmes ignorent, Blanche le sait !...

Le docteur ne répondit que par un signe affirmatif. Vaubaron poursuivit d'une voix que faisait trembler l'angoisse intérieure :

— Ce sommeil m'effraye, monsieur... Combien de temps durera-t-il ?

— Une seconde seulement, si vous le voulez... Je puis réveiller votre fille à l'instant... Mais, pourquoi ne pas pousser l'expérience jusqu'au bout, puisque la *voyante* ne court aucun danger et puisque rien de fâcheux ne saurait résulter pour elle de cet état de somnambulisme qui vous inquiète ?...

— Vous m'affirmez cela, monsieur ?

— Je vous en donne l'assurance positive... Ne doutez donc plus et cessez de craindre.

S'il en est ainsi, murmura Vaubaron, interrogez Blanche. Je consens...

—